

**FORMATION ELUS - ARIC**

Le projet de formation des élus 2017-2020 a été présenté au Conseil communautaire. Son objectif est de créer de la cohésion sur le nouveau territoire.

**SANTÉ – MAISON DE SANTÉ D'ERQUY – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF ET DU COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX**

Le Conseil communautaire a validé l'avant-projet définitif relatif à la construction de la maison de santé d'Erquy et arrêté le coût prévisionnel des travaux à 1 297 500 € HT.

**SANTÉ – MAISON DE SANTÉ D'ERQUY – AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Le Conseil communautaire a approuvé la passation d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une maison de santé à Erquy, fixant le forfait définitif de rémunération à 209 732,25 € HT.

**SANTÉ – MAISON INTERCOMMUNALE DE SANTÉ DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ – ACQUISITION DU CENTRE MEDICO SOCIAL**

Le Conseil communautaire a approuvé l'acquisition des parcelles bâties cadastrées M58 et M59 à la commune de Pléneuf-Val-André pour un montant de 330 000 € net vendeur.

**SANTÉ – MAISON DE SANTÉ DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF A LA PHASE 1 ET DU CÔÛT PREVISIONNEL DES TRAVAUX**

Le Conseil communautaire a validé l'avant-projet définitif relatif à la 1<sup>ère</sup> phase de la réalisation de la maison de santé de Pléneuf-Val-André et arrêté le coût prévisionnel des travaux à 115 000 € HT.

**SANTÉ – MAISON INTERCOMMUNALE DE SANTÉ A LAMBALLE – CESSIION DE PARCELLES ET CONVENTION FINANCIERE AVEC LA SEMBREIZH**

Le Conseil communautaire a autorisé la cession à SEMBREIZH des parcelles AK 64 et AK 420, situées places du Champ de Foire, correspondant à l'ancienne caserne des pompiers pour un montant de 100 000 € net vendeur et autorisé le versement à SEMBREIZH d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 020 000 € HT pour une surface d'au moins 1 051 m<sup>2</sup> dédiée aux professionnels de santé (hors stationnement).

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE A LAMBALLE – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 22 POUR LA MISE EN PLACE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DU FUTUR COLLEGE**

Le Conseil communautaire a approuvé le projet de mise en place de l'éclairage public aux abords du futur collège de Lamballe, présenté par le SDE22 pour un montant de 95 800 € HT. Conformément au règlement financier du

SDE22, la participation de Lamballe Terre & Mer est de 60% du montant HT de l'opération, soit environ 57 480 €.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – CONVENTION CADRE D'ACTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE (EPF)**

Le Conseil communautaire a approuvé les termes de la convention cadre d'action foncière (2<sup>ème</sup> PPI 2016-2020) entre Lamballe Terre & Mer et l'EPF.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR**

Le Conseil communautaire a fixé le coefficient multiplicateur, applicable aux montants de la taxe sur les surfaces commerciales, à 1,05 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – FIXATION DE LA BASE MINIMUM DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**

Le Conseil communautaire a fixé le montant des bases minimum de la CFE applicables sur le territoire de Lamballe Terre & Mer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme suit :

Catégorie	CA ou recettes en €	Montant de la base minimum en €
1	0 ⇒ 10 000	514
2	10 001 ⇒ 32 600	1 010
3	32 601 ⇒ 100 000	1 240
4	100 0001 ⇒ 250 000	1 260
5	250 001 ⇒ 500 000	1 270
6	> 500 000	1 360

Il a décidé de ne pas appliquer de dispositif de convergence au titre de la fixation du montant des bases minimum de la contribution foncière des entreprises.

**PETITE ENFANCE – REGELEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL**

Le Conseil communautaire a fixé les tarifs suivants, applicables dès le 1<sup>er</sup> octobre 2017 :

- Majoration de 25 % du taux horaire pour les résidents hors territoire de Lamballe Terre & Mer
- Pénalités en cas de retard : 4€ par quart d'heure

Il a approuvé les termes du règlement de fonctionnement.

**PETITE ENFANCE – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES**

Le Conseil communautaire a approuvé les modalités d'attribution des places en accueil collectif et familial et les termes du règlement de fonctionnement.

**PETITE ENFANCE – VENTE DE LITS HAUTS DU MULTI-ACCUEIL DE SAINT-ALBAN**

Le Conseil communautaire a approuvé la vente de 3 lits pour un montant de 30 € le lit.

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DU SDE POUR L'IMPLANTATION D'UN TRANSFORMATEUR A ERQUY**

Le Conseil communautaire a approuvé les termes de la convention de servitude à intervenir avec le SDE22 sur la parcelle cadastrée B1942, propriété de Lamballe Terre & Mer.

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CESSION DE TERRAIN AU DEPARTEMENT – CREATION D'UN GIRATOIRE AU PARC D'ACTIVITES DE L'ESPERANCE (QUESSOY)**

Le Conseil communautaire a approuvé la cession de la parcelle ZK 178 d'une contenance de 205 m<sup>2</sup> afin de permettre la création d'un giratoire pour un montant de 410 €.

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE L'ESPERANCE (QUESSOY) – CONVENTION DE FINANCEMENT AVAEC LE DEPARTEMENT 22 POUR LA CREATION D'UN GIRATOIRE AU CARREFOUR DES RD765 ET RD81**

Le Conseil communautaire a approuvé la proposition de convention de financement des travaux du giratoire situé au carrefour des RD765 et RD81 et accepté la clé de financement, proposée par le Département, à savoir 30% du montant HT des travaux, à la charge de Lamballe Terre & Mer. Les travaux sont estimés à 417 000 € HT.

#### **ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET EDUCATION CULTURELLE – DEPLOIEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil communautaire a approuvé le déploiement de l'Ecole de musique et de danse (site de Sévignac) et a autorisé le Président ou son représentant à solliciter toute subvention mobilisable pour ce projet, en particulier auprès de l'Europe (notamment FEADER-Leader), de l'Etat, du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

#### **NUMERIQUE – BRETAGNE TRES HAUT DEBIT – CONVENTIONS FINANCIERES AVEC MEGALIS BRETAGNE POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE EN PHASE 1 (2014-2018)**

Le Conseil communautaire a approuvé les principes de calcul des participations financières et de versement pour la phase 1 du projet Bretagne Très Haut Débit et a autorisé le Président à signer les conventions avec Mégalis Bretagne (une par tranche).

#### **ENFANCE ET JEUNESSE – BOURSES PROJETS JEUNES**

Le Conseil communautaire a décidé d'attribuer à l'association :

- « Marmots from de shire », une bourse projets jeunes d'un montant de 190 €
- « Noyal Shore », une bourse d'un montant de 420 €

#### **ENFANCE ET JEUNESSE – TARIFS DES ANIMATIONS 11-17 ANS – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 – SECTEURS DE MONCONTOUR ET DE SAINT-ALBAN**

Le Conseil communautaire a :

- Décidé de renouveler la cotisation annuelle obligatoire pour accéder aux activités sur le secteur de Saint-Alban (hors les soirées boom collégiens)

- Fixé les tarifs des activités, pour l'année scolaire 2017-2018, pour les secteurs de Moncontour et Saint-Alban comme suit :

○ Tarif 0 (Badminton, Kimball...)	Gratuité
○ Tarif 1 (shopping, goûter...)	1,50 €
○ Tarif 2 (Journée Rennes...)	3,00 €
○ Tarif 3 (Laser Game...)	5,00 €
○ Tarif 4 (Accrobranche, pêche...)	7,50 €
○ Tarif 5 (Wakeboard, karting...)	10,00 €
○ Tarif 6 (Motocross...)	15,00 €
○ Tarif 7 (Stage pêche, surf...)	30,00 €

- Fixé les tarifs des mini-séjours durant les petites vacances scolaires 2017-2018 (automne, hiver et printemps) pour le secteur de Moncontour :

- Tarif à 15,00 € par jour
- Tarif à 17,50 € par jour pour les enfants domiciliés en dehors de Lamballe Terre & Mer

#### **URBANISME – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE BAIE D'ARMOR AMENAGEMENT – PRISE DE PARTICIPATION DE SAINT-BRANDAN, LANFAINS, LE FOEIL ET PLOURHAN – RENONCIATION AU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS PAR AUGMENTATION DE CAPITAL**

Le Conseil communautaire a souscrit, à la sollicitation de Saint-Brandan, Lanfains et Plourhan, d'entrer au capital de Société Publique Locale Baie d'Armor Aménagement, par une augmentation de capital de 4 000 € faisant suite à l'émission de 4 nouvelles parts de 1 000 € pour chacune des communes.

#### **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – DELEGATION AU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire a accordé au Bureau communautaire, jusqu'à la fin de son mandat, les délégations suivantes :

- Constituer des servitudes sur les propriétés communautaires ou en faveur des propriétés communautaires.